

SUIVI DE L'EXÉCUTION DES PEINES

(MARS 2025)



NATIONS UNIES
Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le 1^{er} juillet 2012 et le 1^{er} juillet 2013, le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a pris en charge le contrôle de toutes les peines prononcées respectivement par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »).

Les personnes reconnues coupables de crimes par le TPIR, le TPIY ou le Mécanisme ne purgent pas leur peine dans les centres de détention des Nations Unies à Arusha ou à La Haye, mais dans les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ayant conclu des accords avec celle-ci en vue de l'exécution des peines prononcées par le TPIR, le TPIY ou le Mécanisme.

Le Mécanisme veille à ce que ces peines soient exécutées dans le respect des normes internationales en matière de détention et du droit de l'État chargé de l'exécution de la peine.

Il revient au Président du Mécanisme de désigner l'État chargé de l'exécution de la peine, de contrôler l'exécution de la peine et de statuer sur les demandes de grâce, de commutation de la peine ou de libération anticipée.

En plus des personnes citées ici, quatre autres, actuellement dans le quartier pénitentiaire des Nations Unies de La Haye, attendent d'être transférées dans un État qui se chargera de l'exécution de leur peine. Trois autres personnes en libération anticipée conditionnelle sont sous le contrôle du Mécanisme.

Personnes condamnées par le TPIY purgeant actuellement leur peine :

ALLEMAGNE

Đorđević, Vlastimir	18 ans d'emprisonnement
Galić, Stanislav	emprisonnement à vie
Kunarac, Dragoljub	28 ans d'emprisonnement
Popović, Vujadin	emprisonnement à vie

AUTRICHE

Stojić, Bruno	20 ans d'emprisonnement
---------------	-------------------------

BELGIQUE

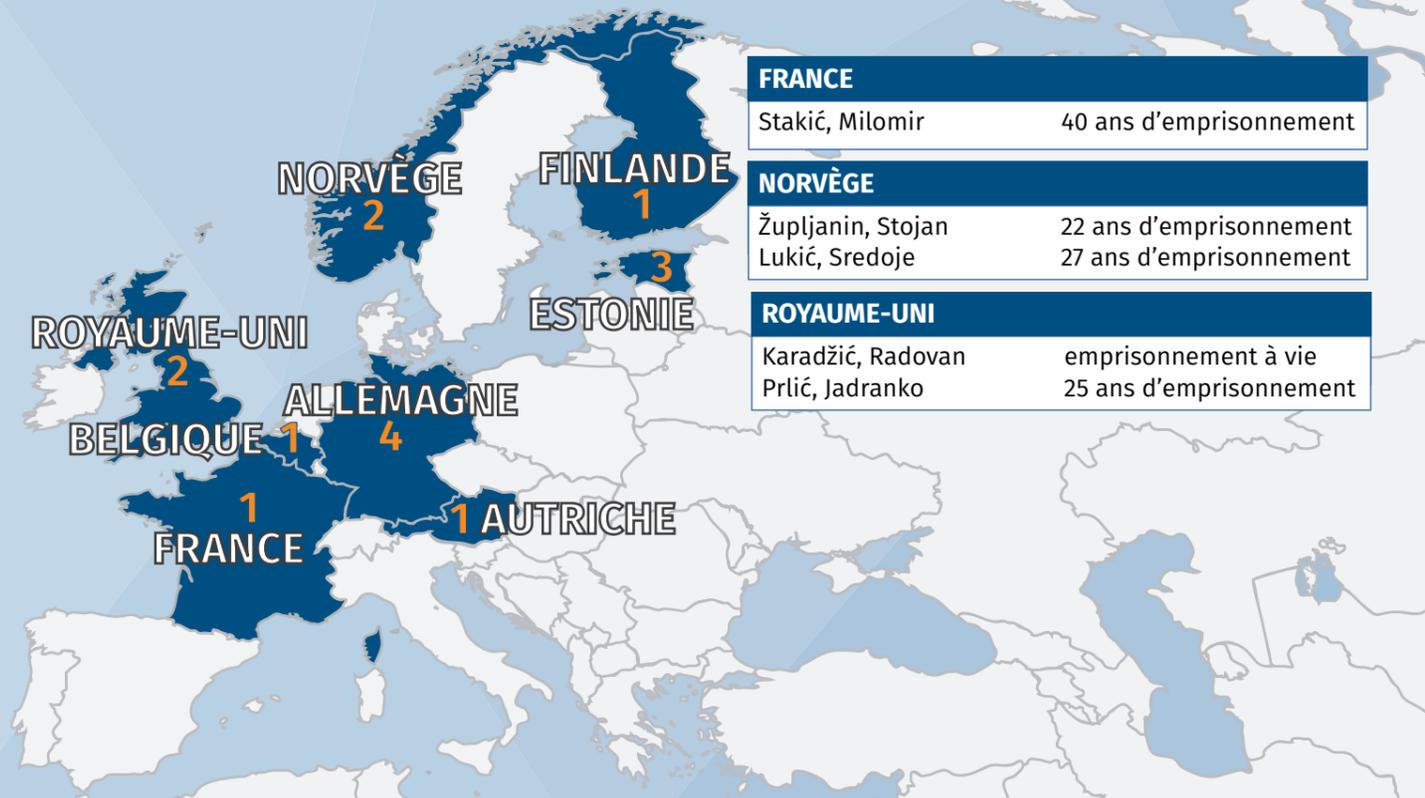
Jelisić, Goran	40 ans d'emprisonnement
----------------	-------------------------

ESTONIE

Lukić, Milan	emprisonnement à vie
Martić, Milan	35 ans d'emprisonnement
Milošević, Dragomir	29 ans d'emprisonnement

FINLANDE

Pavković, Nebojša	22 ans d'emprisonnement
-------------------	-------------------------



FRANCE

Stakić, Milomir	40 ans d'emprisonnement
-----------------	-------------------------

NORVÈGE

Župljanin, Stojan	22 ans d'emprisonnement
Lukić, Sredoje	27 ans d'emprisonnement

ROYAUME-UNI

Karadžić, Radovan	emprisonnement à vie
Prlić, Jadranko	25 ans d'emprisonnement

Personnes condamnées par le TPIR purgeant actuellement leur peine :

SÉNÉGAL

Kambanda, Jean	emprisonnement à vie
Kamuhanda, Jean de Dieu	emprisonnement à vie
Ndayambaje, Élie	47 ans d'emprisonnement
Ngirabatware, Augustin	32 ans d'emprisonnement
Ngirumpatse, Matthieu	emprisonnement à vie
Ntahobali, Arsène Shalom	47 ans d'emprisonnement
Nyiramasuhuko, Pauline	47 ans d'emprisonnement
Renzaho, Tharcisse	emprisonnement à vie

BÉNIN

Akayesu, Jean-Paul	emprisonnement à vie
Bizimungu, Augustin	30 ans d'emprisonnement
Gatete, Jean-Baptiste	40 ans d'emprisonnement
Hategekimana, Ildephonse	emprisonnement à vie
Kajelijeli, Juvénal	45 ans d'emprisonnement
Kanyarukiga, Gaspard	30 ans d'emprisonnement
Musema, Alfred	emprisonnement à vie
Nchamihigo, Siméon	40 ans d'emprisonnement
Ndahimana, Grégoire	25 ans d'emprisonnement
Ndindabahizi, Emmanuel	emprisonnement à vie
Ngeze, Hassan	35 ans d'emprisonnement
Nizeyimana, Ildéphonse	35 ans d'emprisonnement
Ntabakuze, Aloys	35 ans d'emprisonnement
Ntawukulilyayo, Dominique	20 ans d'emprisonnement
Nzabonimana, Callixte	emprisonnement à vie
Semanza, Laurent	35 ans d'emprisonnement
Seromba, Athanase	emprisonnement à vie



Le Mécanisme a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU afin de continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du TPIR et du TPIY qui ont fermé en 2015 et 2017 respectivement.